

Compte Rendu du Conseil Municipal du lundi 04 juillet 2022

Conformément à l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales

Présents : : Cécile GENOVESIO, Jean-Damien MARMUSE, Marie-Claire MOURLEAU, Dominique BONNEU, David BERAUX, Séverine BOUROUMEAU, Christèle BOÉ, Alain MALGOUYRES, Marie-Rose MIRABEL, Sylvie POMIER, Laurent NORMANDIN-VARENNE,

Excusés : José GOUVEIA, Julien COYART

Secrétaire de séance : Jean-Damien MARMUSE

1. **Festival de Théâtre de Saint Amans**

Mr Aldigé, acteur et membre fondateur du 909, compagnie de théâtre de Saint Amans est venu présenter aux élus le **festival de Saint Amans** qui se déroulera du mercredi 10 aout au dimanche 14 aout.

La majorité des représentations auront lieu sur le site de Saint Amans, mais l'idée est également de délocaliser certains spectacles sur les communes voisines et notamment sur Saint Caprais.

Mr Aldigé propose une représentation de la pièce « LOOKING FOR DON QUICHOTTE » le vendredi 13 août au soir, en plein air, devant la salle des fêtes.

L'entrée serait gratuite et la participation des spectateurs se ferait au chapeau.

La commune est sollicitée pour verser une subvention

Les élus sont favorables à cette initiative.

Une subvention de 150 E sera versée à l'association qui communiquera dans la presse et auprès des habitants sur l'ensemble du festival

2. **Convention relative à l'assistance au recouvrement des redevances d'occupation du domaine public dues par les opérateurs de communications électroniques avec TE47**

Territoires Energies47 propose de mettre en œuvre une assistance mutualisée pour les communes, afin de maîtriser les redevances devant être versées par les opérateurs de télécommunications, et en particulier aider les communes à les récupérer.

Les collectivités pourront bénéficier de cette assistance mutualisée par le biais d'une adhésion à TE 47 pour cette mission. Dans un premier temps cette adhésion est prévue pour 3 ans ; Cette adhésion impliquera la signature d'une convention type entre TE 47 et chaque collectivité

Le processus d'adhésion devra permettre de couvrir les coûts des actions engagées par TE 47 et reposera sur un reversement par chaque collectivité à TE 47 d'une contribution à hauteur de 40 % en première année, et de 20 % pour les années suivantes, des sommes récupérées.

Les élus semblent favorables à priori, mais souhaitent prendre connaissance des termes de la convention avant décision finale. Mme Le Maire va donc transmettre la convention aux élus et la décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

3. **Demande de subvention « Amendes de police »**

Le produit des amendes de police relatives à la circulation routière est versé au département qui le redistribue aux communes pour soutenir des projets d'aménagement routiers,

Dans le cadre de l'aménagement du parvis de l'église la commune s'est déjà vu accorder une subvention

Mme le Maire souhaite solliciter une nouvelle subvention pour l'aménagement de la rue de l'église. Les travaux sont estimés à 40 000€, la subvention serait au maximum de 8000€

Les élus sont favorables à cette demande de subvention qui devra être faite tout début 2023 .

4. **BUDGET passage à la nomenclature M57**

Le 1^{er} janvier 2024 les communes auront obligation d'établir leur budget selon la nomenclature M57. Les secrétaires de mairie ont émis le souhait de devancer cette date et de démarrer dès le 1^{er} janvier 2023 pour pouvoir bénéficier des formations prévues et être opérationnelles pour la date butoir.

Les élus sont tous favorables

5. **Création d'une participation aux frais d'entretien des chemins ruraux**

Certaines communes ont pris une délibération relative à l'entretien de chemins ruraux goudronnés desservant une seule maison. Les habitants concernés devront alors participer à l'entretien de ces chemins ruraux. Sur certaines communes cette participation peut aller jusqu'à 50% en 2022

Mme le Maire demande leur avis aux élus.

Les élus sont favorables sur le principe mais souhaitent connaître le nombre et la longueur des chemins concernés avant de se positionner sur le taux de participation des habitants

Mme le Maire va donc recenser ces chemins et présentera un état des lieux lors d'un prochain conseil.

6. **Restauration des registres d'état civil**

La mairie possède 9 registres d'état civil très anciens et qui commencent à être très abimés.

3 devis de restauration ont été établis. Les entreprises sont venues sur place pour consulter les registres et établir les devis qui vont de 2546.40 € pour le moins cher à 4647.78€ pour le plus élevé en fonction de la qualité de la reliure.

Sur les conseils des archives départementales Mme le Maire propose de retenir le devis intermédiaire qui s'élève à 4113.00€

Une subvention de 50 % pourrait être perçue

Les élus sont favorables à la restauration de tous les registres cette année afin de pouvoir bénéficier de la subvention maximum.

7. **Représentants de l'EPFL**

Suite à l'entrée des communes de la PAPS, dans l'agglomération d'Agen, il est nécessaire de désigner les nouveaux représentants de la commune au sein de l'EPFL

Les anciens représentants étaient Mr Jean Damien Marmuse en tant que titulaire et Mme Marie Claire Mourleau en tant que suppléante, ces représentants sont reconduits sur ces postes

8. **Questions diverses**

Camion Pizza

Mme le Maire a reçu une demande pour qu'un CAMION PIZZA vienne sur la place du village une fois par semaine. Les élus sont favorables

Requête Parent d'élève de Sauvagnas

Un parent d'élève de Sauvagnas a adressé à Mme le Maire un mail concernant la tarification de l'accueil périscolaire appliquée aux enfants ne résidant pas sur la commune.

Cette famille juge inadmissible l'attitude de la mairie de Saint Caprais qui n'applique pas le même tarif à tous les enfants du RPI.

Les élus demandent à Mme le maire de répondre à cette famille en expliquant que la commune de St Caprais supporte seule toutes les charges de l'accueil périscolaire et que les tarifs appliqués pour les enfants de St Caprais ne couvrent pas les coûts réels.

La commune de Sauvagnas n'ayant pas souhaité participer aux charges de fonctionnement de la garderie du mercredi, les parents d'enfants résidants sur cette commune supportent donc seuls les coûts réels de ce service.

Demande d'installation caravane

Un jeune habitant de la commune a sollicité Mme le Maire pour installer une caravane près du cimetière afin d'organiser des veillées

Dans un souci de calme et afin d'éviter tous soucis de voisinage, les élus ne sont pas favorables à ce projet.

- **Date du prochain conseil municipal : 08/08/2022**

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close.